Réunion du Conseil municipal Du jeudi 23 septembre 2021

Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) CDA de Saintes

Monsieur le Maire détaille le projet de CRTE proposé par la Communauté d'agglomération de Saintes et précédemment envoyé aux élus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal valide le projet de contrat de relance et de transition écologique de la CDA de Saintes.

Décisions modificatives budgétaires

Le Maire informe les membres du conseil qu'une erreur a été commise lors de la préparation budgétaire. Des crédits ont été prévus sur des articles non adaptés.

Il convient ce jour de procéder à des modifications budgétaires afin de basculer les prévisions sur les articles adéquats :

| Article 21784 opération $177 = -1000 \in$ | Article 2184 opération 177 = + 1 000 € |
|---|---|
| Article 21784 opération 178 = - 5 500 € | Article 2184 opération 178 = +5 500 € |
| Article 21 7 58 opération 178 = - 14 000 € | Article 2158 opération 178 = + 14 000 € |

Les élus, après délibération, adoptent les décisions modificatives budgétaires telles que présentées.

Création du poste d'adjoint administratif, modification du tableau des effectifs

Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'afin de pallier à l'absence de l'adjoint administratif titulaire actuellement en disponibilité pour convenances personnelles, l'agent administratif actuellement en poste travaille au sein de la commune depuis 2017.

À l'origine agent remplaçant via le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de La Rochelle, cette personne travaille pour la commune depuis le 1er avril 2020 en tant qu'adjoint administratif contractuel. Son contrat avait été renouvelé pour un an au 1er avril 2021.

Cet agent ayant donné satisfaction dans les missions qui lui ont été confiées depuis son entrée, ayant fait des progrès dans l'accomplissement de ses missions, le Maire propose, à l'issu de son contrat actuel :

- De supprimer le poste d'adjoint administratif contractuel,
- De créer un poste d'adjoint administratif territorial
- De maintenir le contingent d'heures à 25/35ème
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs

Après en voir délibéré, les membres du conseil municipal valident les propositions de Monsieur le Maire, l'autorise à accomplir les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Divers

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'organisation d'un exercice PPI (Plan Particulier d'Intervention) de l'usine Butagaz, le 28 septembre 2021,
- PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : désignation des élus responsables des différents pôles du PCC (poste de Commandement Communal). Etude du PCS
- Mr Keveen Rochereau, habitant de la commune et nouveau propriétaire du camping de La Roulerie a sollicité la municipalité pour le sponsoriser dans le cadre de ses compétitions de Quad. Avis défavorable du conseil
- Monsieur le Maire indique que les responsables de la MAM à La Chagnasse ont redemandé à pouvoir s'installer leur structure d'accueil au sein du groupe scolaire. Les élus décident de relancer une étude de faisabilité auprès de l'éducation nationale, de la CDA et de tous les acteurs du projet
- Mr Pascal Charron fait le point de l'avancée des travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la salle municipale Paul Cartier
- Visite de l'entreprise Giraud à l'école pour établir un devis de restauration des marquages au sol dans la cours
- Colis des anciens

La séance est levée à 23h45 La secrétaire de séance Madame Magali Merlière